



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION DELAG-24-12-0005

OBJET

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU TRANSFERT D'AGENTS FONCTIONNAIRES DU
SMDEA VERS LE SERVICE DES EAUX DU COUSERANS**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept du mois de décembre de 18 h 00 à 20 h 00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Nombre de délégués en exercice :	428
Nombre de voix des délégués en exercice :	576.34
Quorum :	289.17
Nombre de procurations :	92

Nombre de voix recueillies :	
▪ Pour (compétences eau et assainissement) :	301.78
▪ Contre (compétences eau et assainissement) :	0
▪ Abstention (compétences eau et assainissement) :	0
▪ Non votants :	0

Dans le cadre de la sollicitation de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées fin 2023, de procéder à une gestion différenciée de la compétence eau sur le bassin versant du Couserans et sur le bassin versant du Séronnais, un travail collaboratif a été engagé entre le SMDEA et ladite communauté de communes afin d'établir un document d'orientation conforme à la réglementation en vigueur.

Considérant l'Assemblée Générale du 20 juin 2024 fixant les modalités administratives permettant la modification du périmètre géographique de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées au sein du SMDEA,

Considérant que, selon la procédure statutaire, les 198 membres du SMDEA ont été consultés pour avis et que le recensement des résultats a révélé 125 « favorables » et 2 « défavorables »,

Vu la délibération du SMDEA n° DELAG_24_10_0005 du 29 octobre 2024 actant la modification du périmètre de la Communauté de communes Couserans Pyrénées au 1^{er} janvier 2025,

Considérant qu'une telle modification inclut un volet Ressources Humaines concernant les agents du SMDEA affecté au secteur du Couserans,

Considérant qu'un principe avait été fixé par le document d'orientation sur la possibilité laissée à chacun des agents de l'UTE du Couserans de rester au SMDEA ou de rejoindre le service des eaux de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées,

Considérant que sur les douze agents concernés, deux relèvent du régime de la fonction publique et qu'ils ont fait le choix d'intégrer le service des Eaux du Couserans,

Considérant que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 10 décembre 2024 quant au transfert desdits agents publics,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

▪ APPROUVE,

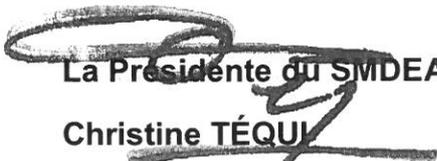
La présentation,

▪ ADOPTE,

à la majorité l'autorisation de signature du transfert d'agents fonctionnaires du SMDEA vers le service des Eaux du Couserans.

▪ AUTORISE,

Madame la Présidente à appliquer ce transfert et signer tout document y afférent.


La Présidente du SMDEA,
Christine TÉQUI